Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises **Service Développement des filières et de l'emploi** **Sous-direction Filières forêt-bois, cheval et bioéconomie** **Bureau des Entreprises Forestieres et Industries du Bois** **3, rue Barbet de Jouy** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Instruction technique** **DGPE/SDFCB/2017-887** **10/11/2017**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : mise en œuvre d'une plateforme internet nationale à vocation régionale La Forêt bouge (LFB)

Destinataires d'exécution
DRAAF DRIAAF DDT(M)

Résumé : cette instruction technique précise le cadre général du déploiement de la plateforme numérique nationale La Forêt bouge. Elle définit les modalités de mise en œuvre des guichets régionaux sous l'égide des commissions régionales de la forêt et du bois (CRFB).

Textes de référence :- contrat de filière signé le 16 décembre 2014,
- étude des disponibilités forestières pour l'énergie et les matériaux à l'horizon 2035 (IGN FCBA février 2016),

- plan Recherche Innovation 2025 filière forêt-bois (mai 2016),
- programme national de la forêt et du bois (2016-2026) approuvé par décret n° 2017-155 du 8 février 2017.

1 - Contexte et objectifs

Le programme national de la forêt et du bois (PNFB), élaboré en concertation avec tous les acteurs de la filière forêt – bois et basé sur un travail interministériel, a été approuvé par décret du 8 février 2017. Il affiche un objectif de mobilisation supplémentaire à hauteur de 12 millions de mètres cubes de bois à l'horizon 2026.

Cet objectif est assis sur les résultats de l'étude ***«Disponibilités forestières pour l'énergie et les matériaux à l'horizon 2035»***, réalisée par l'IGN et le FCBA en 2015. Au-delà des chiffres de disponibilité, cette étude contribue à la construction d'une vision partagée de la ressource en bois exploitable et fournit aux acteurs de la filière des informations de référence sur les volumes de bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie mobilisables à l'horizon 2035.

Les résultats de cette étude confirment l'existence d'une ressource supplémentaire potentiellement abondante. Les régions affichant les volumes de disponibilités les plus importants restent les grandes régions forestières traditionnelles : Nouvelle Aquitaine, Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes. Elles sont rejointes désormais par la région Centre-Val de Loire.

Le plus fort potentiel de développement de la récolte se trouve dans les essences feuillues, avec une disponibilité supplémentaire de 6,1 Mm3/an d'ici 2035 dans l'hypothèse d'un scénario de sylviculture constante. En dynamisant la gestion et en l'élargissant aux forêts peu ou pas exploitées, la disponibilité additionnelle feuillue pourrait atteindre 15,8 Mm3/an.

Même si les disponibilités des essences résineuses progressent également sur la période, les marges de croissance sont beaucoup plus limitées. La dynamisation de la gestion permettrait de libérer des volumes additionnels mais en quantité beaucoup plus faible que pour les feuillus.

L'étude fait apparaître que cette ressource supplémentaire est concentrée essentiellement en forêt privée. Ainsi, le plus grand potentiel de développement de la récolte à moyen et long terme se trouve dans les **forêts privées sans document de gestion**. La disponibilité supplémentaire y atteint +5,2 Mm3/an en 2031-2035 avec le scénario de sylviculture constante et jusqu'à +11,8 Mm3/an avec le scénario de sylviculture dynamique progressif soit 60 % du total national. Ces forêts sont le plus souvent jeunes, parfois issues d'accrus naturels, et connaissent une gestion souvent peu productive. Le taux de prélèvement moyen y est actuellement voisin de 35% de la production, soit un chiffre bien inférieur à la moyenne nationale (entre 50 et 55%).

L'effort de mobilisation supplémentaire devra ainsi être porté prioritairement vers les parcelles forestières de faibles surfaces, dispersées, en déficit de gestion. Les moyens d'animation en direction des propriétaires privés devront, en conséquence, être concentrés vers les propriétaires de ces parcelles.

2- Le projet *La Forêt bouge* (LFB)

Pour répondre à l'ambition de mobiliser cette ressource, le Ministère chargé des forêts, en partenariat avec le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), s'est engagé dans le développement d'une plateforme internet de services, destinée prioritairement aux propriétaires forestiers de ces petites parcelles dispersées, non engagés dans la gestion de leur patrimoine forestier. Elle est dérivée de la plateforme *Bois d'Auvergne www.boisdauvergne.com/* développée dans le cadre d'un projet pilote[1] mené en Région Auvergne à l'issue d'une très large concertation. Cet outil doit permettre de toucher un public très large, et différent de celui qui est habituellement interpellé par les moyens classiques de communication et de vulgarisation des CRPF. Un plan de communication ambitieux accompagnera, à partir de fin 2017, le déploiement de la plateforme sur l'ensemble des régions.

L'économie générale du projet, et notamment son ergonomie et les messages simplifiés qu'il porte, tiennent compte des caractéristiques de cette cible, et de son éloignement du monde de la forêt et du bois. Loin de la sphère d'influence des institutions publiques et organismes professionnels du développement forestier en tant que tel, ces propriétaires, souvent domiciliés loin de leur forêt, restent néanmoins profondément attachés à ce patrimoine dont ils n'appréhendent pas le potentiel intérêt économique.

La Forêt bouge est conçu pour donner accès à un premier socle d'informations administratives, techniques et juridiques. Ces informations, volontairement simplifiées tout en restant attractives, doivent néanmoins susciter un début d'intérêt du propriétaire et le conduire à une prise de conscience du caractère citoyen de sa responsabilité de propriétaire forestier.

La volonté affichée par les pouvoirs publics de mobiliser la ressource présente dans la « petite » propriété forestière s'accompagne immédiatement d'un rappel des principes essentiels auxquels l'effort de mobilisation devra impérativement répondre :

- la mobilisation de cette ressource supplémentaire ne peut faire l'économie d'un strict respect des exigences de la **gestion durable** suivant les termes du Code forestier ;
- la gestion durable, menée à l'échelle pertinente, doit autant que possible s'appuyer sur des professionnels qualifiés, garants d'une **gestion économiquement soutenable** (experts forestiers, organisations de producteurs, coopératives forestières, gestionnaires forestiers professionnels) ;
- Compte tenu de la taille des propriétés visées, une **gestion concertée** sera souvent nécessaire.

La volonté de rapprocher les propriétaires privés des professionnels, a conduit à ouvrir l'outil aux professionnels qualifiés de la filière forêt-bois qui en feront la demande.

Architecture du projet

La Forêt bouge est un site national, identifié par une page d'accueil unique ; il est décliné en 12 « guichets » régionaux. Les régions disposent d'une marge d'adaptation dans les limites fixées par le cadre national. Chaque région dispose ainsi d'un guichet propre qu'elle peut personnaliser. Les régions pourront également demander aux référents nationaux le développement de nouvelles fonctionnalités sous réserve d'en apporter le financement. Les services développés à l'initiative d'une région donnée seront systématiquement mis à la disposition sans frais des autres régions.

Gouvernance du projet

[1] Piloté avec l'appui du CRPF et cofinancé État - ADEME

Le projet *La Forêt bouge* est développé sous l'égide du comité *La Forêt bouge*, dans le cadre d'un partenariat MAA-CNPF. Le portage politique du projet, au niveau national comme au niveau régional, relève des services du MAA ; le CNPF assure la conduite technique du projet.

La gouvernance de *La Forêt bouge* est constituée d'un niveau national et d'un niveau régional.

Le niveau national se compose :

- d'un comité de pilotage consultatif réunissant les représentants au niveau national des acteurs de la filière représentés au Conseil supérieur de la forêt et du bois. Les représentants de l'ONF ainsi que de la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) seront naturellement associés. Il est élargi à certains professionnels dont les activités concernent la filière forêt-bois. C'est le cas par exemple des représentants du Conseil Supérieur du Notariat, de la SAFER, de juristes ou de représentants des fédérations nationales du transport routier. Le comité de pilotage consultatif se réunit a minima une fois par an, prend connaissance de l'évolution du projet et formule des propositions.

- d'un comité de suivi opérationnel dans lequel sont représentés les syndicats de forestiers privés, France Bois Régions, le CNPF et le MAA. Il se réunit deux à trois fois par an pour décider des grandes orientations du projet.

Le niveau régional reproduit ce schéma en installant un comité de pilotage et un comité opérationnel dont la mission est de piloter l'ouverture du guichet régional. Cette mission porte sur l'animation du tissu d'acteurs régionaux, la définition d'un agenda, la « régionalisation » du site et la relation avec les familles professionnelles contribuant à l'introduction des acteurs régionaux dans les bases de données hébergées par le guichet.

Le comité de pilotage définit le niveau de personnalisation du site. Il valide les contenus éditoriaux proposés, la charte d'intégration des professionnels, les prix des bois publiés sur le site. Le comité n'intervient pas sur les développements du site qui sont gérés par l'équipe nationale. Il pourra cependant faire remonter des observations ou formuler des propositions. Cette répartition des rôles sera clarifiée dès le départ avec les acteurs forestiers régionaux.

Modules et services proposés par *La Forêt bouge*

La Forêt bouge a vocation à rassembler un ensemble de services dans un même espace, à l'échelle nationale. C'est le concept de « plateforme ». Les modules et services embarqués par *La Forêt bouge* dans la version initiale en cours de déploiement, sont décrits sommairement ci-dessous.

L'ouverture de certains modules repose pour l'essentiel sur une contribution active des professionnels régionaux. Leur participation est essentielle pour une bonne appropriation du projet.

- ***Module "Gérer sa forêt" (pour les propriétaires)***

- trouver, délimiter sur carte, décrire ses forêts et peuplements (import possible depuis la plateforme Merlin[2] du CNPF),
- délimiter et décrire des « interventions » pour envoyer la fiche à un professionnel,
- voir les regroupements de gestion en projet, demander à s'y associer, proposer d'en créer, d'en animer,
- contacter les autres propriétaires ayant accepté d'être « localisés ».

- ***Module "Gérer ses chantiers de travaux forestiers" (pour les professionnels)***

- délimiter des « chantiers » (il peut s'agir de prestations de conseil, de gestion, etc.),
- recevoir des informations d'un propriétaire et lui répondre,
- diffuser un chantier aux propriétaires dans un rayon de quelques kilomètres,
- être guidé dans ses démarches réglementaires.

- ***Module "Trouver un professionnel dans le domaine des activités forestières"***

- obtenir une liste de professionnels selon des filtres (activité, localisation, etc.),

[2] Merlin est la base de données du CRPF, elle rassemble les informations des documents de gestion durable.

- contacter un professionnel,
- donner une appréciation sur une prestation.

- ***Module "Avoir un aperçu du prix des bois et du coût des prestations en forêt"***

- comprendre comme s'établit le prix du bois,
- accéder à des mercuriales de coût des prestations de travaux forestiers.

- ***Module "Gérer le foncier forestier" (bourse foncière)***

- mettre en ligne des offres de vente de parcelles forestières,
- consulter les offres de vente et demander à contacter le vendeur.

- ***Module "Faire ses démarches en ligne"***

- obtenir communication de la liste des zonages environnementaux qui s'appliquent sur une zone choisie,
- obtenir des conseils sommaires sur les démarches à entreprendre pour faire une intervention sylvicole,
- avoir accès aux documents réglementaires associés.

Les démarches en ligne pourront être complétées par de nouveaux services, à l'initiative du maître d'ouvrage ou sur proposition d'un comité opérationnel (national ou régional).

3- Dispositions en vue du déploiement des guichets régionaux

Depuis le 1er juin 2017, chaque région dispose de son propre guichet. L'outil La Forêt bouge doit être présenté par la DRAAF et le CRPF au comité de suivi régional en associant les syndicats de propriétaires forestiers et les interprofessions. Les membres du comité de suivi doivent se répartir les rôles pour l'administration du site et préparer les contenus et les données régionales à intégrer à leur guichet.

Les référents nationaux du CNPF apporteront leur appui à toutes les régions qui en manifesteront le besoin : il s'agit de Grégoire Gonthier, animateur et coordinateur du projet, de Richard Lehaut, référent technique, et de Benoit Méheux, animateur national.

Un comité de pilotage composé de membres de la CRFB sera réuni à l'automne 2017 pour prendre connaissance du projet et apporter un éclairage sur le travail réalisé en région. Les remarques sont prises en compte dans la mesure du possible pour la personnalisation régionale du guichet. La plateforme doit conserver l'esprit de La Forêt bouge.

Chaque région devra s'organiser afin d'être en mesure d'ouvrir son guichet au grand public pour le **1er décembre 2017**.

Travaux préparatoire au déploiement à conduire en région

Les travaux préparatoires sont conduits à la diligence et sous le pilotage DRAAF-CRPF, en tenant compte du contexte régional. De manière non exhaustive, ces travaux préparatoires consistent à :

- définir les référents régionaux, qui seront notamment chargés de faire le lien entre le niveau régional et le niveau national,
- valider quelques éléments graphiques pour le guichet régional (ex.: une couleur dominante),
- proposer une répartition des rôles pour l'administration des différents modules. L'association interprofessionnelle régionale a vocation à alimenter la base des professionnels,
- établir une charte pour la validation des entreprises référencées sur le site : une méthodologie a été élaborée en Auvergne, et France Bois Régions travaille aujourd'hui à l'élaboration d'un cadre national qui devrait pouvoir constituer une base pour les régions.

- dresser la liste et rassembler les documents de type réglementaires, modèles de déclaration, etc.... qui devront être disponibles sur le site,
- concevoir les contenus des notions techniques (peuplement, itinéraire sylvicole, réglementation, etc.),
- rédiger des contenus régionaux en fonction des besoins et des volontés locales, et éventuellement adapter les menus en conséquence. Les référents régionaux seront formés à l'utilisation de l'interface d'administration,
- préparer le module « prix des bois » et « coût des prestations de travaux ».

Un guide technique pour le déploiement en région plus détaillé est mis à la disposition des référents régionaux par le CNPF (cf. annexe à la présente instruction technique). Il décrit le fonctionnement de l'outil et précise les éléments paramétrables et le schéma d'administration du guichet (contenu personnalisable, profil utilisateur).

Instruction technique

La Forêt bouge

Annexe

Guide pour le déploiement en région

CNPF — version 1.5
août 2017

- **PRESENTATION : CONCEPT, HISTORIQUE, OBJECTIFS.....3**
- **LES OUTILS PROPOSES.....4**
  - ***MODULES ET SERVICES*** 4
  - ***LES DIFFERENTS ROLES « UTILISATEURS » :*** 4
- **FONCTIONNEMENT : PROGRAMMATION, EDITION, ADMINISTRATION 6**
  - ***SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DU SITE*** 6
  - ***« PARTIE EDITORIALE » : PERSONNALISATION DES GUICHETS REGIONAUX*** 8
  - ***LES DIFFERENTS ROLES D'EDITION ET D'ADMINISTRATION POUR LES GUICHETS REGIONAUX*** 11
- **ANIMATION ET TRAVAIL ATTENDU DES CRPF ET AUTRES ACTEURS REGIONAUX..... 12**
  - ***PROPOSITION D'ORGANISATION POUR LE DEPLOIEMENT DES GUICHETS REGIONAUX*** 12
  - ***TRAVAIL A MENER AU NIVEAU REGIONAL*** 14
  - ***PISTES DE TRAVAIL POUR ALLER PLUS LOIN*** 15
- **ANNEXES..... 16**
  - ***ANNEXE 1 : GOUVERNANCE DU PROJET (CAS DES REGIONS PILOTES, A TRANSPOSER)*** 16
  - ***ANNEXE 2 : LISTE DES « PAGES D'INFORMATION » DE BOIS D'AUVERGNE*** 17
  - ***ANNEXE 3 : SCHEMA DE LA CLE « DESCRIPTION DES PEUPLEMENTS » DE BOIS D'AUVERGNE*** 18
  - ***ANNEXE 4 : SCHEMA DE LA CLE « ITINERAIRE SYLVICOLE » DE BOIS D'AUVERGNE*** 19
  - ***ANNEXE 5 : ARBORESCENCE DE LA CLE « REGLEMENTATION » DE BOIS D'AUVERGNE*** 20

Présentation : Concept, historique, objectifs

La Forêt bouge est un site de services pour les propriétaires forestiers et les professionnels de la filière forêt-bois. Il propose les outils suivants :

- pour les propriétaires, un module de cartographie et base de données assez simple pour leurs propriétés, peuplements, interventions, etc.
- pour les professionnels, un module de gestion de chantier assez simple,
- un annuaire des professionnels,
- une présentation des prix et qualités des bois et des mercuriales de prix régionales,
- une bourse foncière,
- un service d'aide aux démarches réglementaires.

De tels services existent déjà sur internet, mais sur différents sites (sites des CRPF, *géoportail*, *google maps*, bourses foncières locales, etc.) et pas forcément pour toutes les régions françaises. *La Forêt bouge* a vocation à rassembler ces outils dans un même espace, à l'échelle nationale (c'est le concept de « plate-forme »).

Le site est national : on y accède par une unique page d'accueil et les outils sont les mêmes pour toutes les régions. En revanche, chaque région dispose d'un « guichet » propre (sous-site) qu'elle peut personnaliser. Autrement dit *le cadre est national*, mais les contenus peuvent être régionalisés.

La Forêt bouge est issu du site *Bois d'Auvergne*, mis en ligne à l'automne 2015. La conception de ce dernier est le fruit de 3 ans de travail entre les acteurs de la filière forêt-bois auvergnate. Une convention entre le Ministère en charge des forêts et le CNPF a permis d'étendre l'outil au niveau national sous le nom *La Forêt bouge*. Le pilotage régional est donc assuré par un tandem DRAAF-CRPF.
Les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Bretagne et Pays de la Loire ont vu leur guichet ouvert (en test, pas encore de diffusion « grand public ») en février 2017. Le but est que toutes les régions aient accès à leur guichet début septembre 2017, c'est-à-dire que le travail informatique doit être terminé. Pour atteindre cet objectif, les guichets ont été mis en ligne un par un au printemps 2017. La mise en ligne d'un guichet pour une région signifie le début :

- d'un travail d'animation auprès des acteurs régionaux,
- d'un travail plus technique pour la personnalisation régionale du site
- et d'un travail de test pour repérer les bugs et les faire corriger, dans le respect du marché avec le prestataire (les bugs doivent être repérés avant fin septembre 2017).

Le but du site est en premier lieu d'inciter les propriétaires forestiers « néophytes » à engager une démarche de gestion. Il s'agit d'aller chercher un public différent que celui qui est habituellement touché par les moyens classiques de communication et de vulgarisation des CRPF. Le site vise donc plutôt des propriétaires de petites surfaces, peu investis dans leur forêt, mais la cible ne doit pas être réduite à ce public et des propriétaires plus « aguerris » et de plus grandes surfaces devraient également y trouver un intérêt.
Un objectif associé est l'amélioration de la circulation des données, de la transparence et des relations entre les acteurs de la filière forestière.

Les outils proposés

Modules et services

GÉRER SA FORÊT (pour les propriétaires)

- trouver, délimiter sur carte, décrire ses forêts et peuplements (import *Merlin* possible),
- délimiter et décrire des « interventions » pour envoyer la fiche à un professionnel,
- voir les regroupements de gestion, demander à s'y associer, proposer d'en créer,
- contacter les autres propriétaires qui ont accepté d'être « localisés ».

GÉRER SES CHANTIERS (pour les professionnels)

- délimiter des « chantiers » (il peut s'agir de prestations de conseil, de gestion, etc.),
- recevoir des informations d'un propriétaire et lui répondre,
- diffuser un chantier aux propriétaires dans un rayon de quelques kilomètres,
- être guidé dans ses démarches réglementaires.

TROUVER UN PROFESSIONNEL

- obtenir une liste de professionnels selon des filtres (activité, localisation, etc.),
- contacter un professionnel,
- donner une appréciation sur une prestation.

CONNAÎTRE LE PRIX DES BOIS

- voir de quels facteurs dépend le prix du bois,
- accéder à des mercuriales de prix.

FONCIER FORESTIER

- poster des offres de vente,
- consulter les offres de vente et demander à contacter le vendeur.

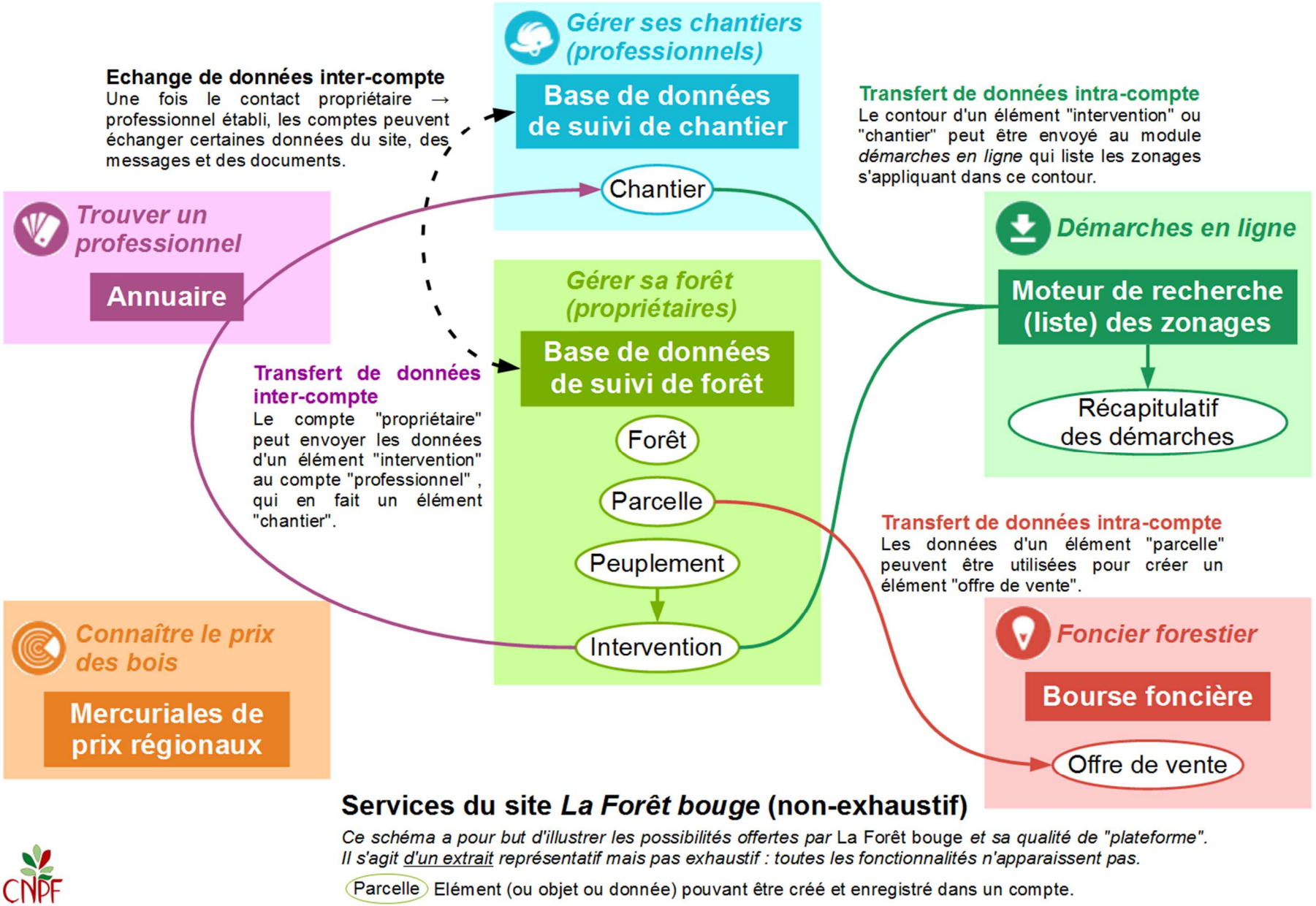
DÉMARCHES EN LIGNE

- obtenir la liste des zonages environnementaux qui s'appliquent sur une zone choisie,
- obtenir des conseils sur les démarches à entreprendre pour faire une intervention,
- avoir accès aux documents réglementaires associés.

Les différents rôles « utilisateurs » :

- Non-connecté : accès aux services (incomplets) mais pas d'enregistrement de données.
- Propriétaire : peut enregistrer des données sur le site (peuplements, interventions, etc.) ;
  - option localisé : visible sur une carte pour les autres propriétaires,
  - option vérifié[1]: import des données *Merlin*,
  - si gérant d'un regroupement**Erreur ! Signet non défini.** : accès aux données des propriétés du regroupement.
- Gérant d'une entreprise : peut administrer les données de l'entreprise ;
  - vérifié : condition pour apparaître dans l'annuaire des professionnels et être contacté,
  - si gestionnaire : accès aux données des forêts en gestion (choisi par le propriétaire).
- Salarié : peut répondre aux propriétaires et enregistrer des données (chantiers, etc.) ;
  - si vérifié ou gestionnaire : idem que pour le gérant d'une entreprise.

[1] *Soumis à la validation d'un administrateur. Les rôles d'administrateur sont détaillés dans la suite du document.*



Services du site *La Forêt bouge* (non-exhaustif)

Ce schéma a pour but d'illustrer les possibilités offertes par La Forêt bouge *et sa qualité de "plateforme".*
Il s'agit d'un extrait représentatif mais pas exhaustif : toutes les fonctionnalités n'apparaissent pas.

(Parcelle) Elément (ou objet ou donnée) pouvant être créé et enregistré dans un compte.

Fonctionnement : programmation, édition, administration

Schéma de fonctionnement du site

Les points suivants ont pour but de préciser le schéma page 7.

Services

Les services sont les fonctionnalités offertes à l'utilisateur : sélectionner une parcelle, faire une recherche dans l'annuaire, poster une offre de vente de forêt, etc. Le fonctionnement des services est codé dans le programme informatique du site, il est national et il ne peut pas être modifié. De la même manière, l'architecture du site, son aspect, ses formes, la position des boutons, la taille des différents « blocs », etc. ne peuvent pas être modifiés.

Base de données des propriétaires

La base de données des propriétaires est l'ensemble des informations (données) des utilisateurs inscrits en tant que propriétaires (par exemple une parcelle créée par un propriétaire est liée à son compte et fait partie de ses données). Un propriétaire a la possibilité de demander, via le site, l'import des informations qui le concernent depuis la base de données du CNPF *Merlin*. Le CRPF de la région concernée vérifie alors son identité et peut transmettre ces données, toujours via le site. *Pour chaque CRPF, il y a donc un travail de gestion courante de ces demandes.*

/!\ Il s'agit bien d'une transmission des données depuis *Merlin* vers *La Forêt bouge*. Lorsque le propriétaire modifie les informations de son compte, il ne modifie pas *Merlin*.

Base de données des professionnels

De la même façon, la base de données des professionnels est l'ensemble des informations des utilisateurs inscrits en tant que professionnels. Actuellement, cette base de données n'est alimentée que par les utilisateurs mais une base de données nationale pourrait être prochainement créée par les interprofessions pour fournir des éléments à *La Forêt bouge*. Un professionnel doit être validé par l'interprofession d'une région pour pouvoir apparaître dans l'annuaire de cette région et être contacté par un autre utilisateur (propriétaire ou professionnel). Un cahier des charges doit être établi dans chaque région ou à l'échelle nationale, à l'initiative des interprofessions (modèle auvergnat disponible auprès de l'interprofession Auvergne Promobois).

Console d'administration des données cartographiques

La Forêt bouge peut « mouliner » des couches géographiques dans des bases de données externes. Le lien avec la base de données de l'IGN pour les fonds de carte est paramétré nationalement et ne peut pas être modifié. En revanche, des liens vers des bases de données régionales peuvent être établis pour l'outil qui liste les zonages réglementaires sur une zone.

Site éditorial avec sa console d'administration

Le « site éditorial » correspond à l'ensemble des contenus de type « page », « actualité », etc., aux pages de présentation de chaque service, voire aux menus qui permettent de naviguer d'une page à l'autre.

Des comptes d'administrateurs permettent de créer des contenus et de modifier ce qui relève de cette partie éditoriale, dans chaque région. Certains éléments pourraient néanmoins être harmonisés nationalement, de façon à réduire le travail régional et à renforcer la cohérence nationale du site.

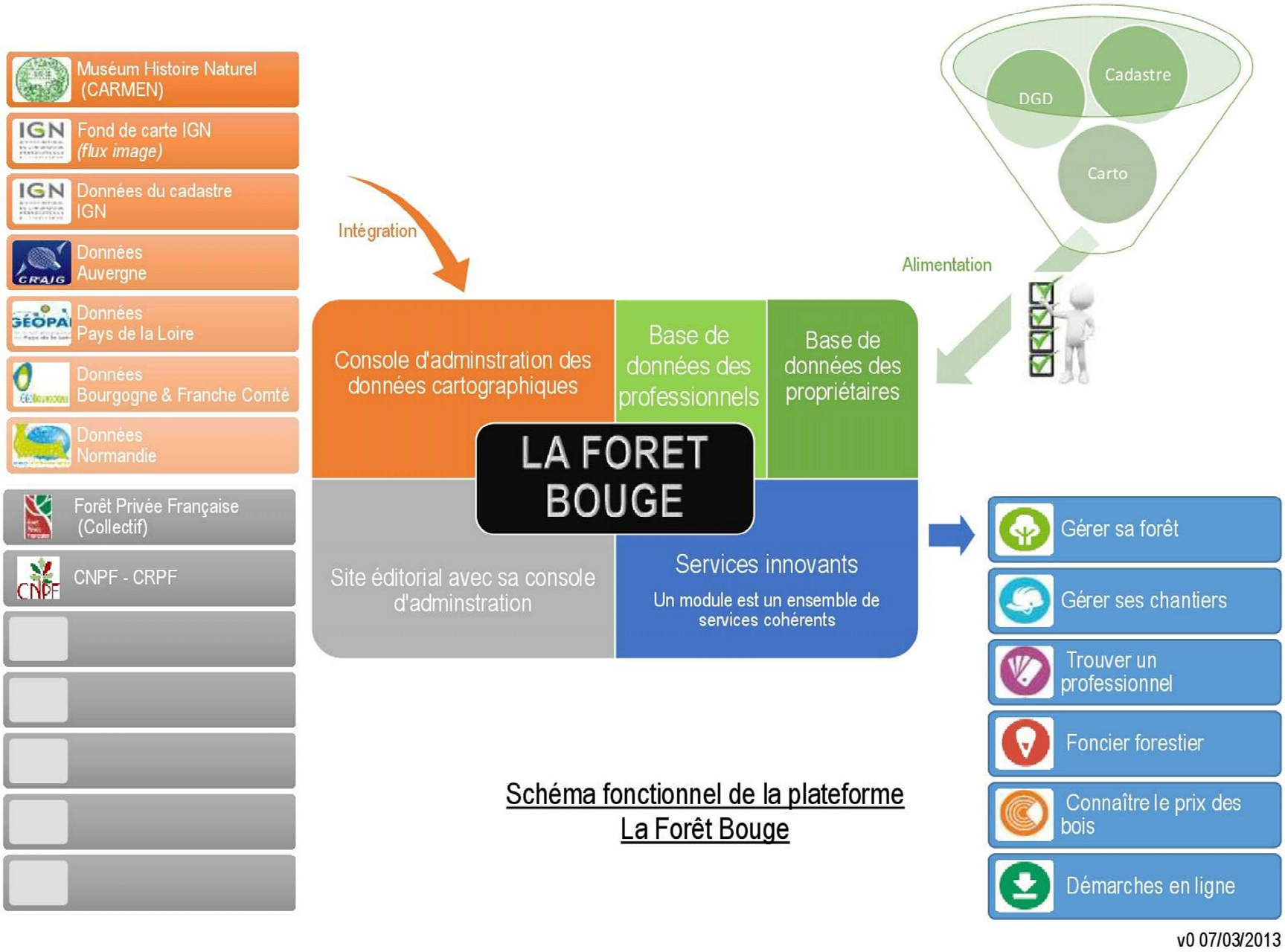


Schéma fonctionnel de la plateforme La Forêt Bouge

« Partie éditoriale » : personnalisation des guichets régionaux

La « partie éditoriale » comprend l'édition (création ou modification) :

- des pages d'informations,
- des autres pages éditoriales (actualités, événements, documents),
- des clés de détermination (ou « recherches »),
- des menus (sauf le premier niveau) et donc l'orientation de l'utilisateur dans le site.

Chaque région peut aussi configurer des liens vers des bases de données cartographiques qui seront « moulinées » par le service *Démarches en ligne*. Chaque région peut également constituer une base documentaire propre, notamment vis-à-vis de la réglementation.

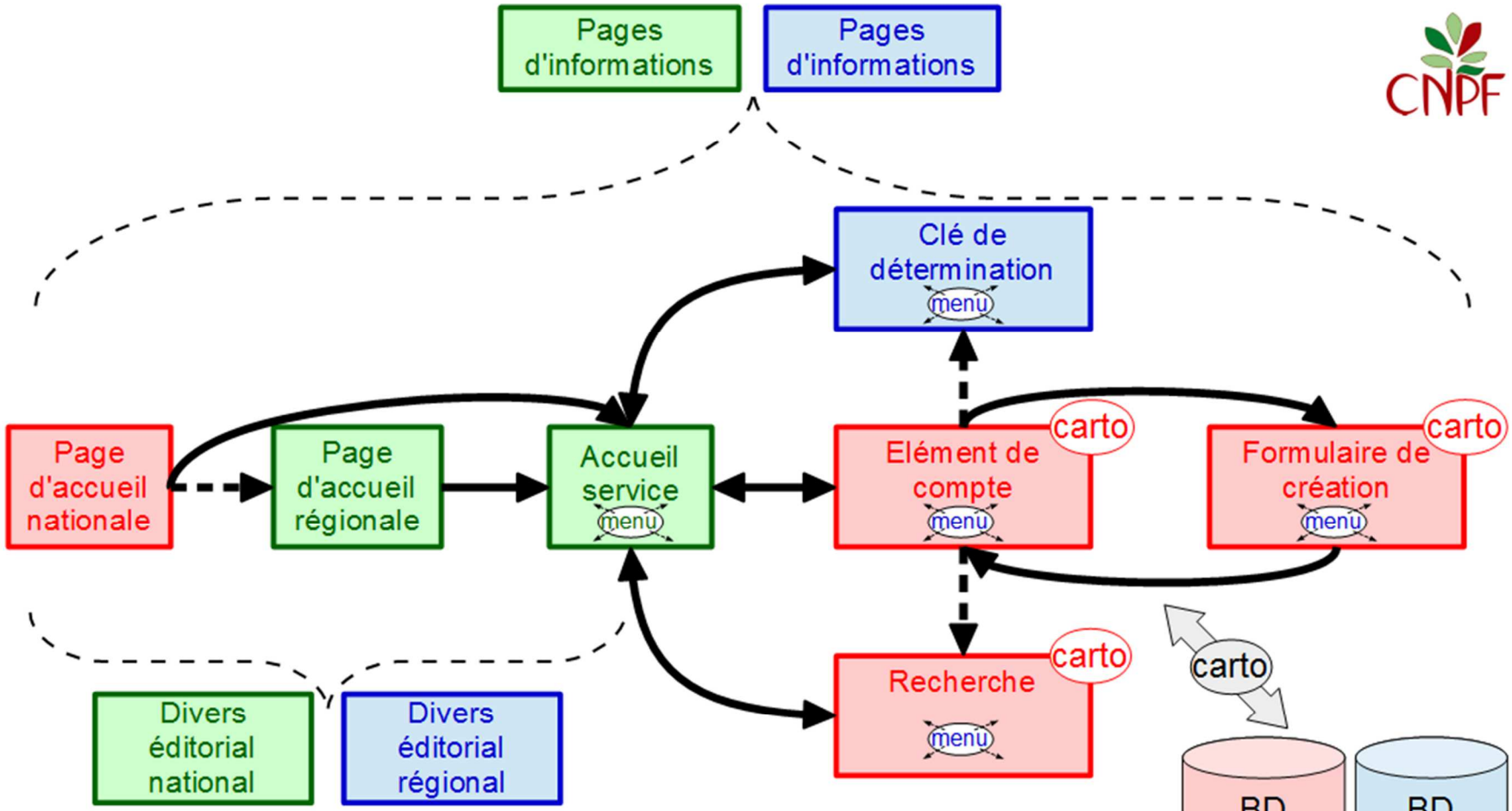
Les pages interactives (interfaces cartographiques, formulaires, etc.) ne sont pas éditables.

Il s'avère assez compliqué de comprendre les possibilités de personnalisation du site sans avoir accès aux menus d'édition. Les schémas suivants tentent néanmoins d'illustrer la séparation des éléments régionaux ou nationaux. Pour les besoins de cette représentation, les pages du site ont été catégorisés selon la classification ci-dessous :

- **accueil** : il s'agit de l'accueil régional du guichet ;
- **accueil de service** : chaque service possède une page d'accueil avec une présentation et un menu ;
- **page d'information** : le site comporte de nombreuses pages d'information composées de texte et d'images ;
- **recherche** : cette catégorie rassemble des pages assez diversifiées, qui ont pour caractéristiques communes de proposer des critères de sélection, éventuellement avec une cartographie, et de renvoyer une liste de résultats ; il s'agit par exemple de l'annuaire ou des zonages environnementaux ;
- **élément de compte** : un utilisateur connecté peut enregistrer des informations et accède dont à un certain nombre de pages où elles sont récapitulées : forêts, interventions, démarches, etc. ;
- **formulaire de création** : l'enregistrement des éléments de compte passe par des pages de saisie, avec ou sans interface cartographique, où un certain nombre de champs sont à remplir par l'utilisateur (création de propriété, d'intervention, d'offre de vente, etc.) ;
- **clé de détermination** : à travers les clés de détermination, l'utilisateur obtient un résultat en fonction de ses choix dans une liste de questions (description de peuplement, itinéraire sylvicole, réglementation, etc.) ;
- **divers éditorial** : des actualités, événements ou documents peuvent être mis en ligne sur le site.

Remarque : cette « classification » a bien pour seul et unique but de permettre de lire les schémas qui suivent.

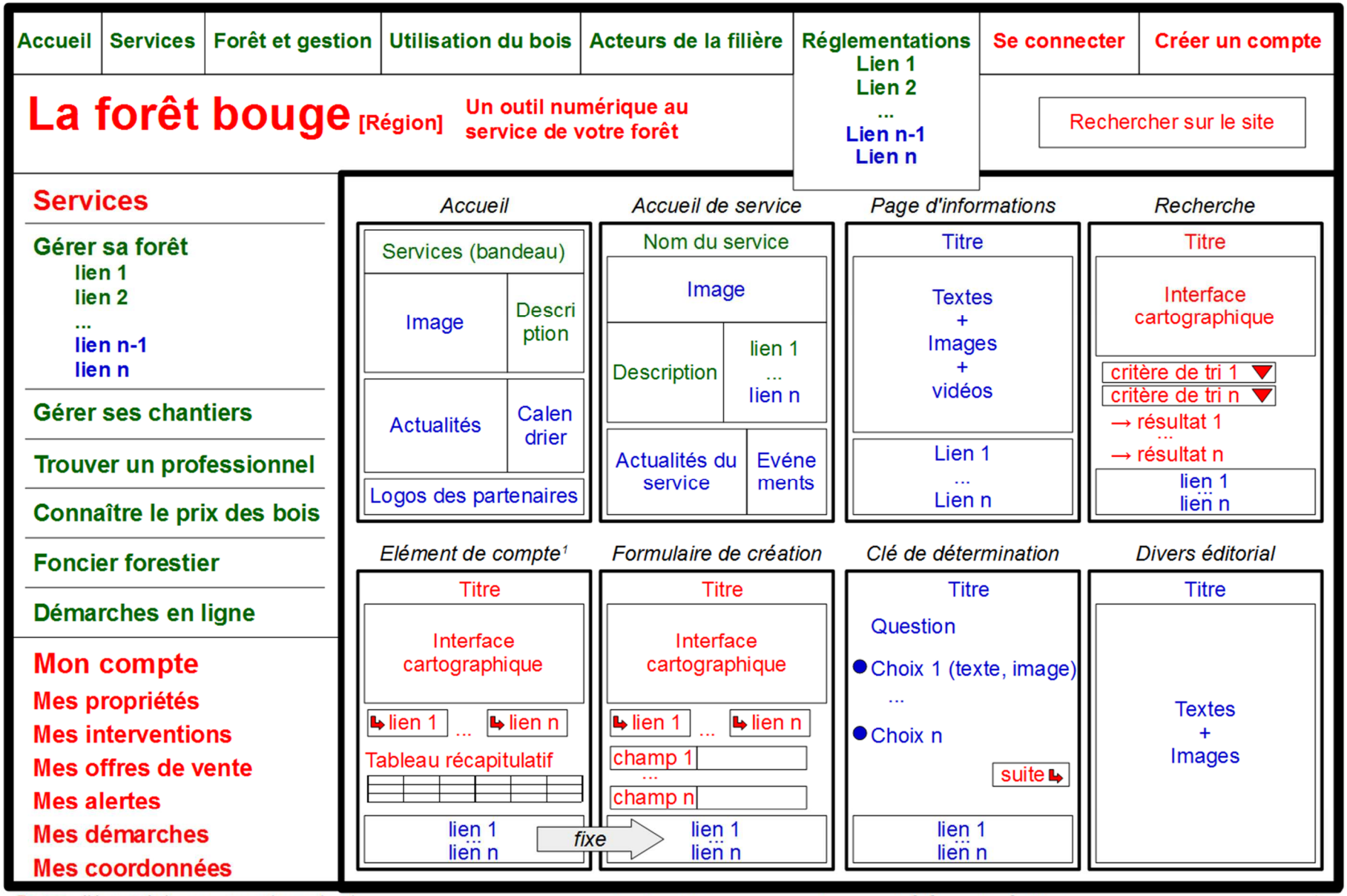
Ces représentations ont pour objectif d'aider à la compréhension ; malheureusement avec une figure statique, il est difficile de rendre réellement compte d'une organisation dynamique. Ces schémas doivent donc être lus en parallèle de l' « exploration », même rapide, du site. Ils ne remplacent pas la nécessité de faire des essais à partir du guichet régional.



Partie éditoriale et navigation sur *La Forêt bouge*

Les pages "coeur" du site relèvent de la programmation (figée).
Les menus sont éditables pour apporter de l'information en-dehors des services déjà programmés.
/!\ Toutes les possibilités de navigation ne peuvent pas être représentées, le schéma illustre un cheminement attendu (de l'accueil vers les services).

Légende
Rouge : page programmée nationalement
Vert : harmonisation nationale
Bleu : édition régionale possible
/!\ Il s'agit d'une simplification.



Rouge : élément de la programmation nationale
Vert : élément "éditorial" national (pas de modification régionale)
Bleu : élément "éditorial" régional

***La Forêt bouge* : contenus et éléments éditoriaux**

Le schéma représente une page du site. Les différents types de page sont précisés dans le texte précédent.

[1] Les pages "éléments de compte" sont variées, le modèle ici est "localiser-visualiser mes propriétés".

Les différents rôles d'édition et d'administration pour les guichets régionaux

- **rédacteur** : rédige des contenus de type page, actualité, événement, etc. Ces contenus doivent obtenir une validation pour être publiés ;

- **valideur** : rédige des contenus et contrôle la publication des contenus des rédacteurs, peut modifier les menus ;

- **administrateur propriétaires** : vérifie les propriétaires pour l'import des données *Merlin*, accède aux données propriétaires ;

- **administrateur professionnels** : valide les entreprises pour qu'elles puissent apparaître dans l'annuaire du guichet, accède aux données des entreprises ;

- **administrateur prix des bois** : paramètre et remplit les mercuriales de prix des bois ;

- **administrateur foncier** : valide les offres de vente avant publication et reçoit les demandes d'information de la part des acheteurs éventuels, avant transmission au vendeur ;

- **administrateur démarches** : accède à la liste des démarches enregistrées, configure les liens vers les bases de données géographiques régionales ;

- **administrateur régional** : cumule tous les rôles d'administration régionale, peut affecter un rôle (utilisateur ou administrateur) à un compte, édite les menus (sauf les menus primaires, comme la liste des services, qui relèvent de l'administrateur national), accède à des fonctionnalités avancées, comme la duplication des pages.

  Tous les rôles sont essentiels.

Animation et travail attendu des CRPF et autres acteurs régionaux

Proposition d'organisation pour le déploiement des guichets régionaux

- **Etape 1 :** La première étape a été l'ouverture des guichets des régions-pilotes, même s'ils ne sont pas encore opérationnels. Le travail dans les autres régions n'a commencé qu'après, de façon à pouvoir s'appuyer sur un exemple concret d'un guichet régional.

  Les guichets pilotes régionaux ayant ouvert en février 2017, cette étape est validée.

- **Etape 2 :** Dans chaque région, une réunion du comité de suivi DRAAF-CRPF-Syndicat forestier-Interprofession est provoquée, avec l'appui d'un référent national. L'outil *La Forêt bouge* est présenté, avec la proposition de « marche à suivre » pour le déploiement régional. Cette présentation peut également être faite après l'ouverture du guichet test, en même temps que l'étape 4 de répartition du travail.

  Cette étape a eu lieu dans la plupart des régions.

- **Etape 3 :** Le prestataire, en lien avec les référents nationaux, crée le guichet de la région. Toutes les fonctionnalités ne sont pas développées, certaines sont encore en construction.

  Cette étape a eu lieu dans toutes les régions.

- **Etape 4 :** L'interface d'administration est accessible pour le guichet. *Les référents nationaux forment les administrateurs régionaux.* Le groupe de travail se répartit le travail qui permettra de personnaliser le site et d'avoir des contenus régionaux.

- **Etape 5 :** Le groupe de travail commence à remplir le guichet et fait ses premiers tests.

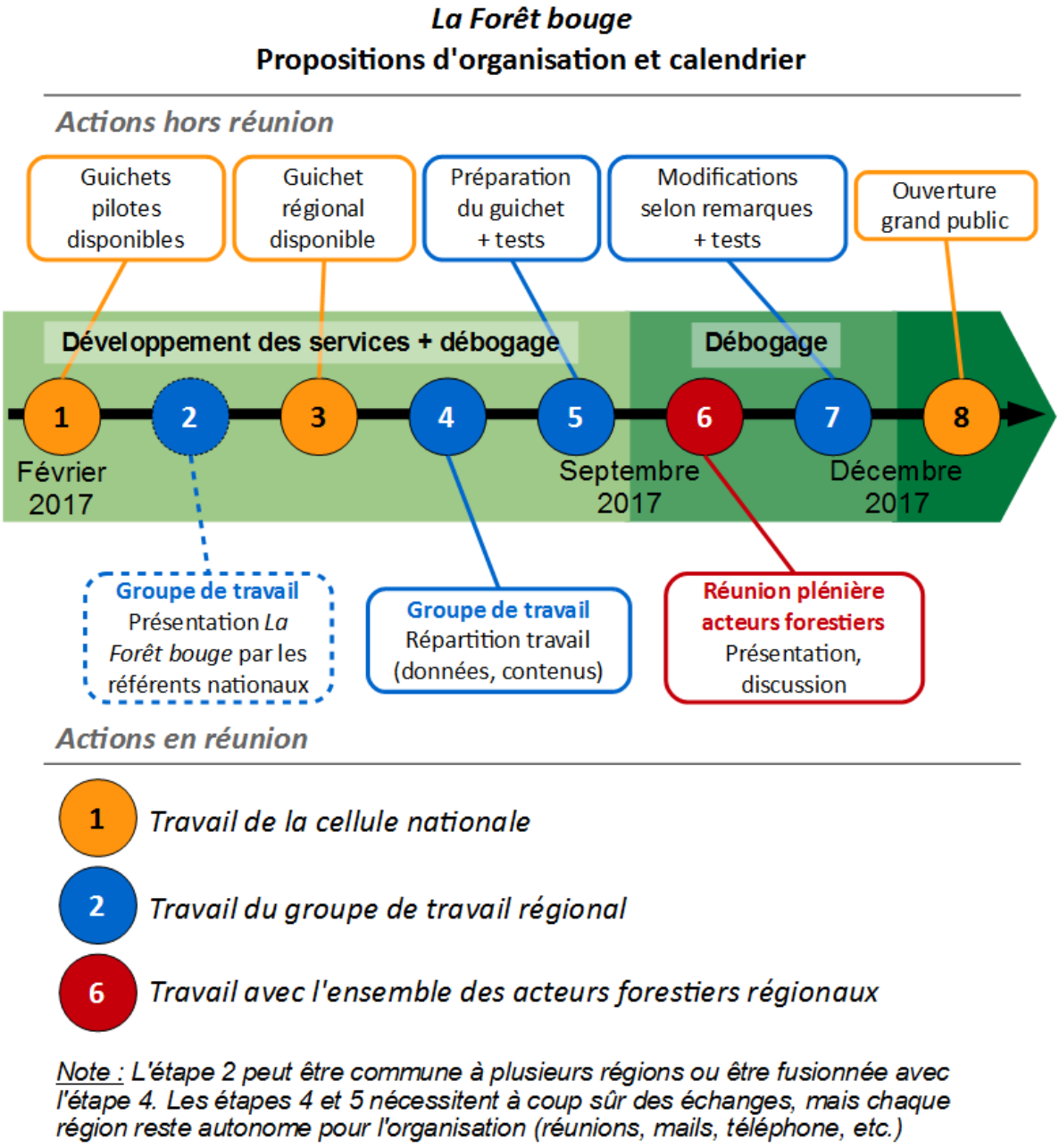
- **Etape 6 :** Le développeur termine de travailler sur l'outil : le site est prêt mais il peut rester quelques bugs. L'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois régionale sont réunis pour une présentation de *La Forêt bouge* (« comité de pilotage »). Il s'agit de montrer le site, de présenter le travail régional déjà mené et d'orienter la personnalisation régionale du guichet. Les participants peuvent faire des remarques à ce sujet. Ils sont appelés à essayer le site et à transmettre leurs commentaires au CRPF.

- **Etape 7 :** Les remarques sont si possible prises en compte pour la personnalisation régionale du guichet. La mise en ligne des contenus continue.

- **Etape 8 :** Le guichet est ouvert au grand public, *pour toutes les régions en même temps*. C*haque région doit donc avoir terminé ses contenus* à la date d'ouverture (cf. calendrier). A noter qu'il s'agit, au premier décembre, d'avoir un site suffisamment développé pour pouvoir être ouvert, mais pas forcément totalement finalisé. Il pourra être étoffé par la suite.

  Remarque : Cette organisation est *une proposition* issue de l'expérience des régions-pilotes. Elle peut être modifiée selon le contexte : le nombre de comités de suivis ou de comités de pilotage est à adapter, le groupe de travail ou comité de suivi peut aussi échanger par mail, par documents partagés, etc. *Il faut surtout éviter la multiplication de réunions peu utiles.*

/!\ Le comité de pilotage joue un rôle de pilotage dans la personnalisation du site. Il doit notamment valider les contenus éditoriaux proposés, la charte d'intégration des professionnels, les prix des bois, etc. En revanche, ce comité n'a aucun rôle de pilotage sur les développements du site, qui sont nationaux et pour lesquels il peut simplement faire remonter des observations ou des *propositions*. Il est recommandé de clarifier ce rôle dès le départ avec les acteurs forestiers régionaux.



Travail à mener au niveau régional

- définir les référents régionaux, qui seront chargés de faire le lien entre le niveau régional et le niveau national ;
- répartir les rôles d'administration (liste présentée plus haut dans le document) : l'interprofession Bois devrait logiquement jouer le rôle d'administrateur des professionnels, le CRPF celui d'administrateur des propriétaires. En Auvergne, c'est le syndicat des propriétaires forestiers qui est l'administrateur foncier, mais ceci est à adapter au cas par cas. A priori, le CRPF est en charge des autres rôles : valideur, démarches, prix des bois ;
- établir une charte pour la validation des entreprises : le modèle auvergnat est disponible auprès de l'interprofession Auvergne PromoBois. À voir si une autre charte est proposée nationalement par France Bois Régions ou si chaque région reste autonome ;
- dresser la liste et rassembler les documents de type « réglementaires » (divers formulaires, modèles de déclaration, etc.) qui devront être disponibles dans le site ;
- concevoir les clés « peuplement », « itinéraire sylvicole », « réglementation », voire « valeur des coupes » (il est possible de s'inspirer du modèle auvergnat);
- rédiger des contenus régionaux en fonction des besoins et des volontés locales, et éventuellement adapter les menus en conséquence. Les référents régionaux seront formés à l'utilisation de l'interface d'administration ;
- définir la couleur de son guichet (fait pour la plupart des régions).

Précisions sur la gestion des entreprises :
Une entreprise qui est créée dans une région donnée l'est pour toutes les régions (base nationale). En revanche, chaque région doit « vérifier » cette entreprise — par un bouton à cocher dans le site — pour qu'elle puisse apparaître dans son annuaire.

L'inscription étant une démarche volontaire de la part d'une entreprise, le modèle de fonctionnement est que les entreprises qui souhaitent rejoindre *La Forêt bouge* créent elles-mêmes leur compte. Cependant, pour le démarrage, il sera probablement nécessaire de leur apporter une aide à ce niveau. Si l'administrateur des professionnels d'une région choisit de créer lui-même des comptes, il faudra veiller à obtenir l'accord des entreprises concernées.

Précisions sur la gestion des propriétaires :
Un propriétaire pourra demander à être vérifié pour avoir accès à ses données de la base Merlin du CRPF. Cette vérification se fera par le biais d'un bouton dans Merlin. Les CRPF recevront des mails leur indiquant les propriétaires à « vérifier ». La vérification des propriétaires sera simple ; des précisions seront données ultérieurement.

Pour la page des prix du bois, un groupe de travail avec le Ministère devrait être mis en place. Cependant les résultats ne seront pas forcément prêts dès le mois de décembre.

De manière générale, le travail doit se faire au maximum en coordination au sein du CNPF (ou des interprofessions), afin d'alléger le travail individuel de chaque région.

Pistes de travail pour aller plus loin

- identifier et préparer des couches géographiques régionales pour augmenter la qualité de l'information fournie par le module *Démarches en ligne* (exemples plus ou moins réalistes : espaces boisés classés, réglementation routière, etc. À noter que ce service est à la base axé sur la réglementation, mais qu'il peut être « détourné » pour donner d'autres types d'informations : carte des stations, présence observée d'espèces protégées, etc.) ;

- construire de nouvelles clés de détermination (exemples : identification des essences, « de quel professionnel ai-je besoin ? », etc.) ;

- réfléchir à de nouveaux services pour le développement futur du site.
  /!\ Le développement du site est bien national et ce sont les référents nationaux du CNPF qui se chargent de faire le lien avec un prestataire pour les nouveaux développements. Un cahier des charges ne se construit donc pas uniquement en région.
  De plus, un nouveau service ne pourra être développé qu'aux conditions suivantes :
  - *convenir à toutes les régions, car tout nouveau service sera étendu à l'échelle nationale,*
  - *être financé au niveau régional ou inter-régional, le Ministère en charge des forêts ayant déjà financé le déploiement national de l'outil de base.*

  Les services actuels de *La Forêt bouge* doivent d'abord être éprouvés avant d'engager de nouveaux développements, qui sont donc à prévoir à moyen terme.

- construire un plan de communication régional et chercher des financements à ce niveau.

Annexes

Annexe 1 : gouvernance du projet (cas des régions pilotes, à transposer)



COMITE DE SUIVI OPERATIONNEL NATIONAL LA FORET BOUGE

Co-Président du CSO : veronique.borzeix@agriculture.gouv.fr claire.hubert@cnpf.fr
Responsable du programme : francois.janex@crpf.fr
Animateur du projet : gregoire.gonthier@crpf.fr
Référent technique : richard.lehaut@cnpf.fr

Référent Nationaux

CNPF	France Bois Région	FRANSYLVA	MAAF
francois.janex@crpf.fr	jmleclercq@professionsbois.com	luc.bouvarel@foretpriveefrancaise.com	jean-marie.lejeune@agriculture.gouv.fr

COMITE DE SUIVI OPERATIONNEL REGIONAL

CRPF	INTERPROFESSION	FRANSYLVA	DRAAF
NORM : eric.hincelin@crpf.fr BFC sandra.peroux@crpf.fr PDLL: christian.weben@crpf.fr AUVE david.mourisset@crpf.fr	NORM : oboulay@professionsbois.com BFC c.rousselet@aprovalbois.com cdubois@adibfc.fr PDLL: nvisier@timbershow.com AUVE sresche.promobois@orange.fr	NORM : jdesincay@wanadoo.fr BFC gerald.grouazel@gmail.com josephdebucy@sfr.fr PDLL: jeanmarie.courtin@free.fr AUVE urfa-auvergne@foretpriveefrancaise.com	NORM : odile.lobreaux@agriculture.gouv.fr BFC nicolas.aury@agriculture.gouv.fr PDLL: celine.bouey@agriculture.gouv.fr AUVE jean-michel.gilbert@agriculture.gouv.fr

AUVE + 3 régions pilotes : PDLL, NORM, FRAN-BOUR

COMITE DE PILOTAGE REGIONAL
Extraction de la CRFB

V4 du 13/12/2016

Annexe 2 : liste des « pages d'information » de Bois d'Auvergne

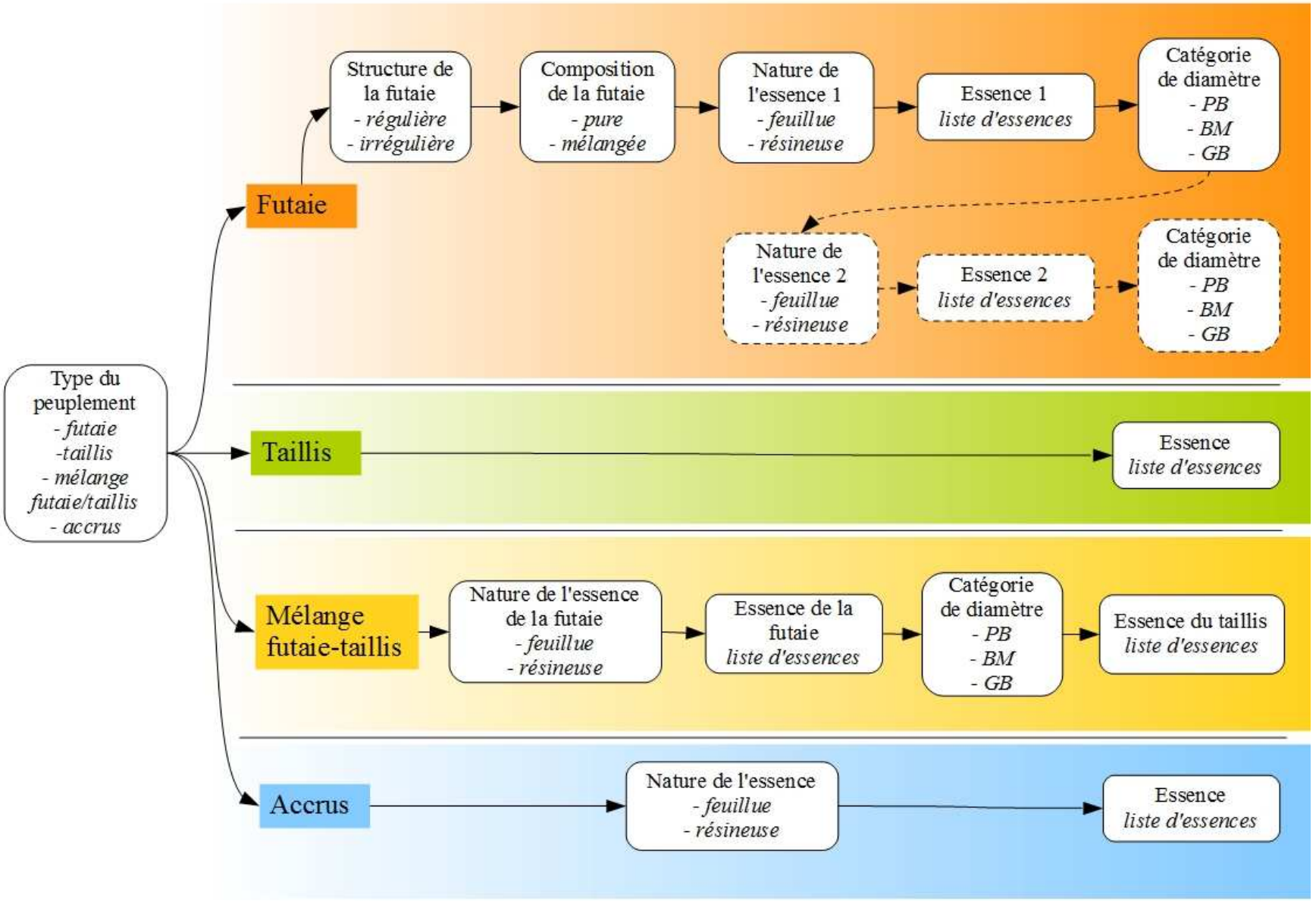
Rubrique	Page
Forêt et gestion	Gestion forestière
	Documents de gestion durable
	Essences forestières en Auvergne
	Fiscalité forestière
Utilisation du bois	Filière Forêt Bois
	Le bois énergie
Acteurs de la filière	Administrations / établissements publics
	Propriétaires et représentants
	Opérateurs économiques
	Organismes professionnels
Réglementation	Coupes et travaux
	Eau, Environnement, Patrimoine
	Droit de préférence
	Réalisation de chantier
	Ressources documentaires
Documents	Coupes de bois dans les Espaces Boisés Classés
	Fiche de chantier
	Demandes d'autorisation d'intervention à proximité de Mon. His. et AVAP
	Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope
	Coupes et travaux dans des Sites classés
	Réglementations des boisements
	Réserves Naturelles Régionales
	Réserves Naturelles Nationales
	Coupes et travaux dans des Sites inscrits
	Périmètres de protection des captages d'eau potable
	Demande d'utilisation de voirie
	Loi sur l'eau : coupes et travaux en forêt
	Déclaration de chantier
	Coupes et travaux dans un site Natura 2000 : ZSC
	Coupes et travaux dans un site Natura 2000 : ZPS

À cette liste peuvent être ajoutées les pages pédagogiques du module *Connaître le prix des bois*, qui sont du même type du point de vue de l'édition des contenus :

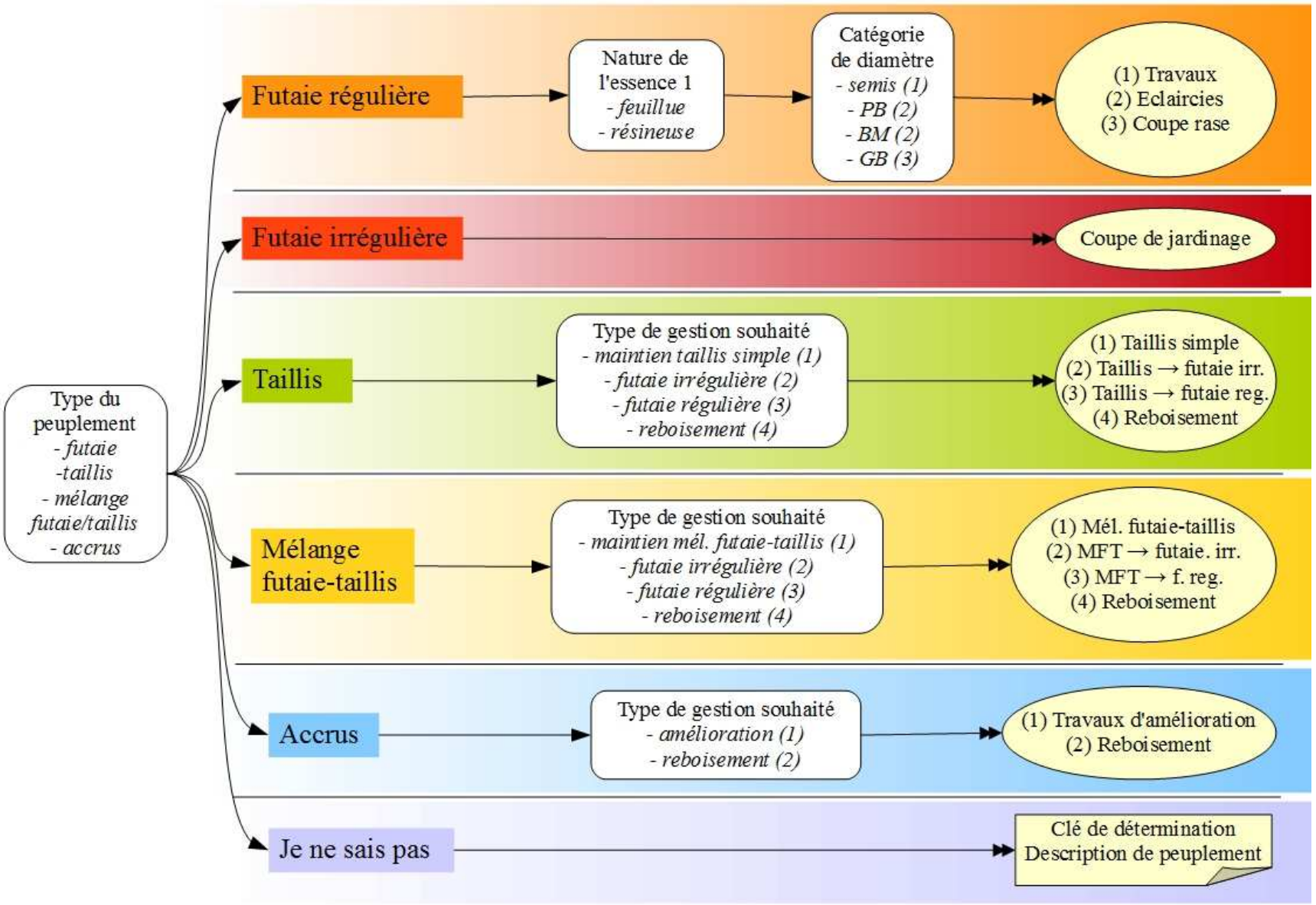
— « Comment s'établit le prix des bois en forêt ? »,

— « La qualité des bois ».

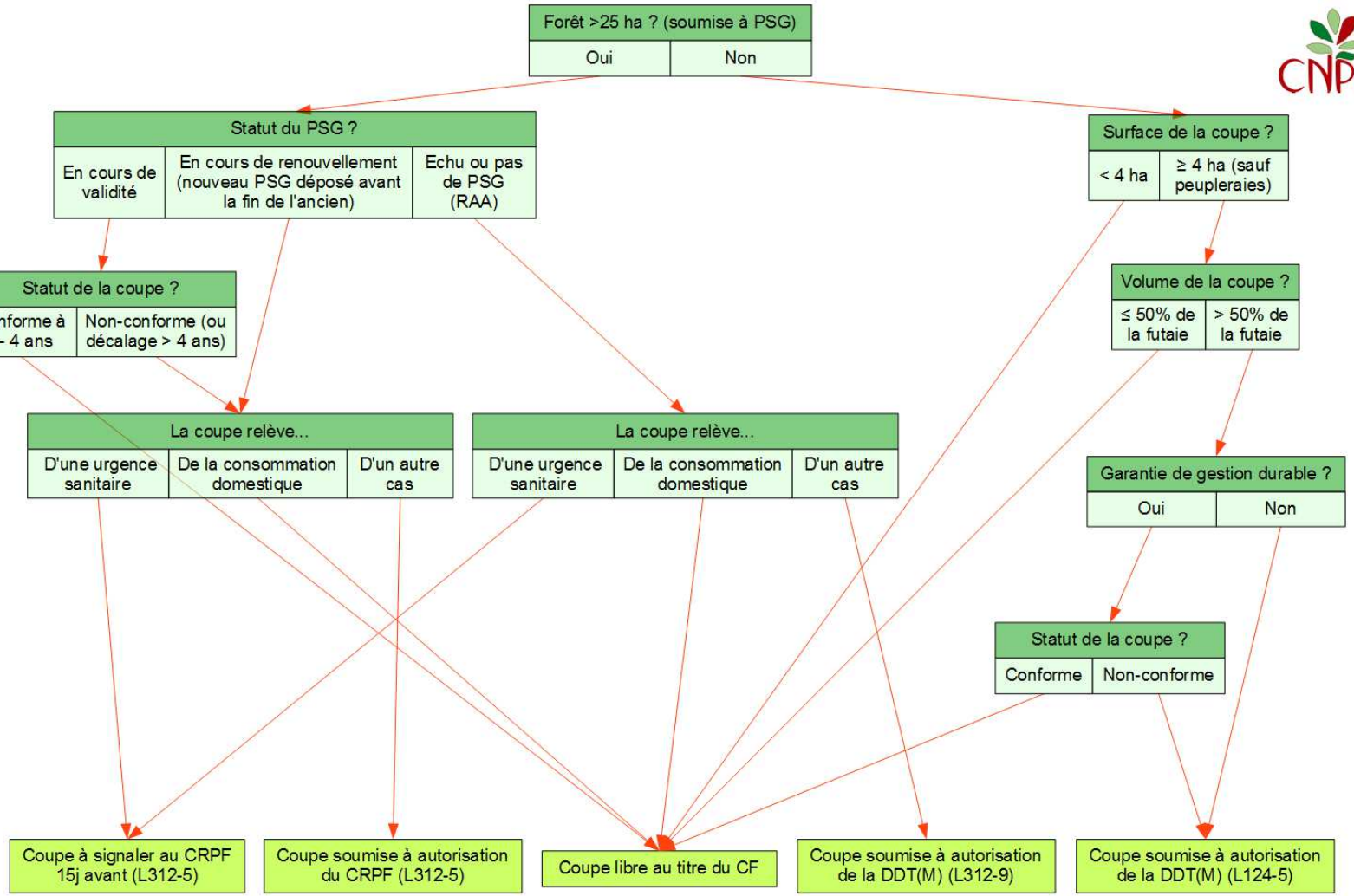
Annexe 3 : schéma de la clé « description des peuplements » de Bois d'Auvergne



Annexe 4 : schéma de la clé « itinéraire sylvicole » de Bois d'Auvergne



Annexe 5 : arborescence de la clé « réglementation » de Bois d'Auvergne



Clé "réglementation" de Bois d'Auvergne

Les questions et les réponses ont été simplifiées pour le schéma.